

8. La forêt et la sylviculture

Contexte général (source : ONF)

Plusieurs massifs forestiers globalement orientés est-ouest cloisonnent le territoire, au même titre que les réseaux hydrographiques et les voies de communication.

Le sud du territoire intercommunal, d'Our à Courtefontaine, est recouvert par une partie de la **forêt de Chaux**. Ce vaste massif forestier domanial (13 000 ha d'un seul tenant, huitième plus vaste forêt domaniale de France) s'étend entre Dole et Saint-Vit, et se trouve délimité au nord et au sud par les vallées du Doubs et de la Loue. D'un relief plutôt plat, caractérisé par des sols souvent hydromorphes et la présence d'un réseau hydrographique très dense, il est majoritairement peuplé de feuillus (chêne, et dans une moindre mesure hêtre). Le massif de Chaux est également connu pour sa population de cervidés, et l'activité cynégétique y est développée. Toutefois, la pression du cerf sur le milieu constitue un frein au renouvellement naturel de la forêt dans la mesure où il s'alimente en consommant les jeunes pousses forestières.

L'exploitation sylvicole (80%) et la chasse (20%) constituent donc les principales ressources économiques liées à cette forêt.

Les forêts communales formant la **forêt d'Arne**, qui s'étend du nord d'Orchamps au sud de Louvatange, présentent un contexte assez similaire à celui de la forêt de Chaux.

Enfin, le **massif de la Serre** présente quant à lui la particularité d'être le seul massif granitique du département du Jura. S'étendant d'Offlanges à Saligney sur le territoire intercommunal, cette forêt est marquée par un relief omniprésent, avec localement des pentes importantes. La forte présence du châtaignier, essence par ailleurs peu répandue dans le secteur, lui a valu d'être fêté chaque automne à l'occasion de la « fête de la châtaigne » à Serre-les-Moulières.

D'autres massifs forestiers de moindre importance parsèment le territoire, et l'on note quelques ripisylves en vallée du Doubs. La forêt est donc omniprésente sur le territoire, toujours à portée de vue.

Données cadastrales

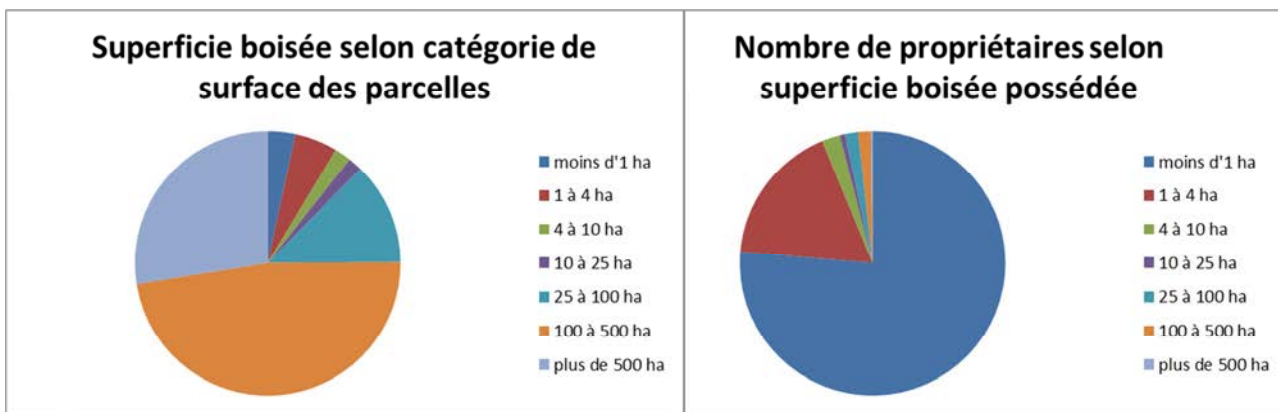
Selon les données du RGA et du CNPF, le territoire de la Communauté de Communes Jura Nord présente une superficie totale de 26 407 ha, et comprend :

- 43,7 % de surface agricole,
- 48,3 % de surface en forêt,
- 8 % de surfaces autres.

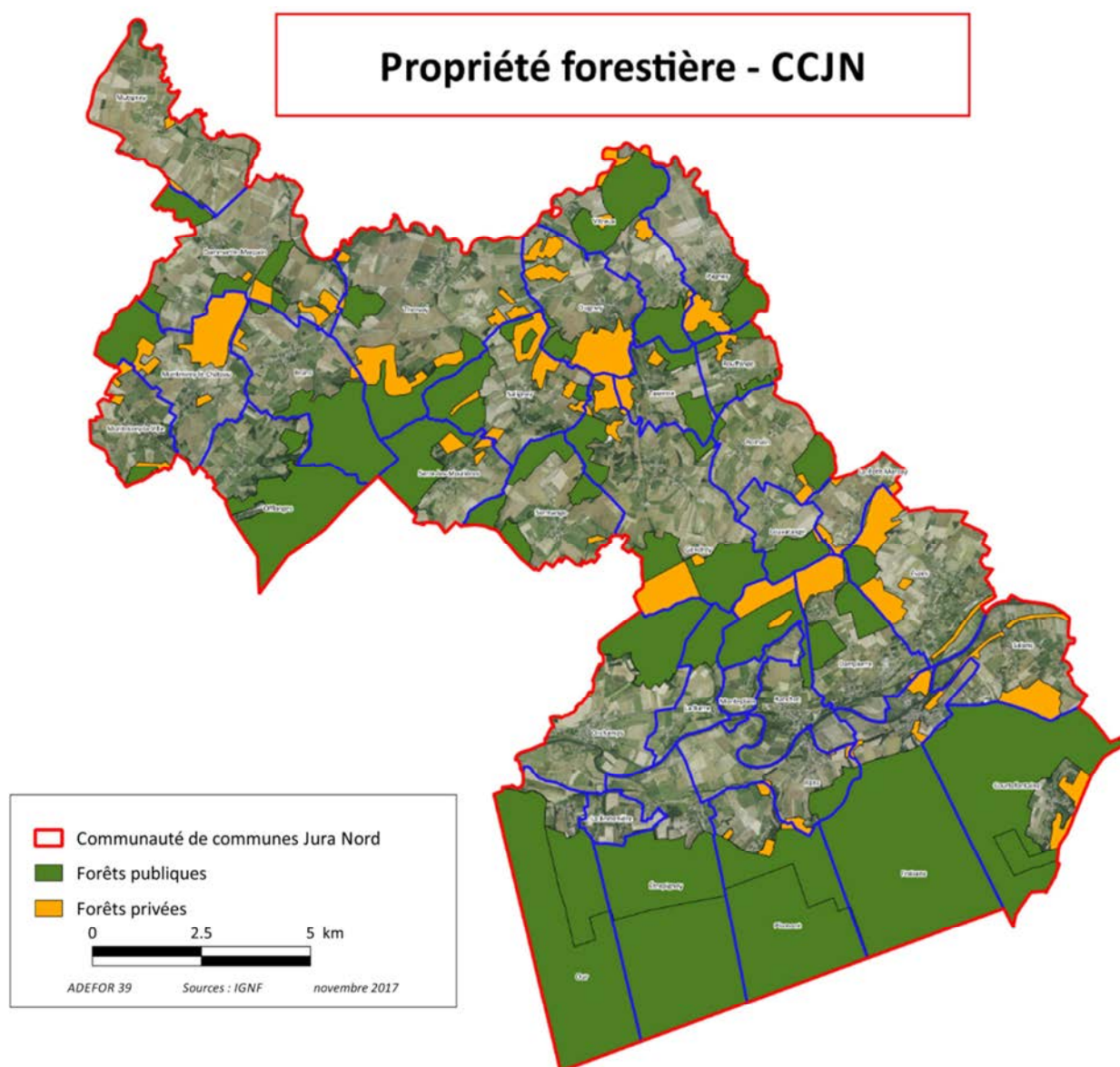
Commune	Surface totale en forêt (ha)	Nombre de propriétaires
BRANS	439	45
COURTEFONTAINE	1 192	61
DAMMARTIN MARPAIN	290	68
DAMPIERRE	269	40
ETREPIGNEY	1 252	23
EVANS	264	150
FRAISANS	1 378	52
GENDREY	566	90
LA BARRE	125	19
LA BRETENIERE	14	24
LE PETIT MERCEY	27	80
LOUVATANGE	112	13
MONTEPLAIN	18	20
MONTMIREY LA VILLE	72	31
MONTMIREY LE CHATEAU	366	86
MUTIGNEY	38	80
OFFLANGES	528	69
ORCHAMPS	320	37
OUGNEY	244	79
OUR	1 243	11
PAGNEY	186	106
PLUMONT	999	37
RANCHOT	324	33
RANS	103	50
ROMAIN	112	28
ROUFFANGE	98	40
SALANS	123	50
SALIGNEY	388	124
SERMANGE	228	43
SERRE LES MOULIERES	285	72
TAXENNE	167	62
THERVAY	509	130
VITREUX	431	100
Surface totale	12 712	

Surfaces boisées par commune (source : cadastre)

La forêt se répartit entre 1 953 propriétaires. 75 % de la surface boisée totale est composée de parcelles de très grande taille (plus de 100 ha), tandis que plus des ¾ des propriétaires possèdent moins d'un hectare, soulignant ainsi la coexistence d'une part de propriétés forestières importantes, et d'autre part d'une multitude de petits propriétaires.



75% de la superficie forestière sur le territoire est publique, domaniale ou communale.



Les différentes fonctions de la forêt

La forêt remplit plusieurs fonctions.

Fonction productive tout d'abord (fonction économique): les acteurs de la filière (*interprofession FIBOIS*) évaluent que celle-ci génère 46 emplois salariés sur le territoire. Une dizaine d'entreprises de travaux forestiers sont recensées (*source : Pro-Forêt*), mais le territoire ne compte ni scierie, ni constructeur bois. Non loin du territoire, à Mouchard, se trouve un Institut de Formation et un lycée professionnel du Bois.



Chantier de coupe de bois sur la route de Fraisans à Courtefontaine

La forêt publique, majoritaire, fait l'objet de documents de gestion (dénommés « aménagement forestier ») élaborés par l'ONF, à l'échelle communale pour les forêts communales, et à l'échelle du massif pour les forêts domaniales telles que la forêt de Chaux. Ces documents présentent un état de lieux de la forêt et de ses fonctions puis, pour les années à venir, les décisions de gestion : exploitation, renouvellement, zones de protection... Certaines forêts communales de superficie importante contribuent de façon non négligeable aux revenus de la commune. Quelques éléments issus des documents de gestion de l'ONF sont présentés ci-après :

Pour la forêt de Chaux, les principaux éléments de gestion sylvicole productive proposés pour la période 2016-2034 sont :

- un traitement en futaie régulière pour la majeure partie de la surface, incluant une conversion des anciens taillis sous futaie, avec pour essence principale le chêne sessile au regard des évolutions climatiques. La régénération naturelle est privilégiée,
- un traitement en futaie irrégulière pour quelques cas particuliers : stations sensibles et zones soumises à forte fréquentation du public.

La production actuelle de la forêt de Chaux est estimée, sur la base de données IFN, à 4,4 m³/ha/an. A l'issue de la période de conversion, le potentiel devrait se situer en enjeu fort soit plus de 6 m³/ha/an pour la moitié de la forêt.

Concernant la forêt d'Arne, les orientations prévues vont également dans le sens d'une conduite majoritairement en futaie régulière, parfois en futaie irrégulière, avec pour essences principales le chêne sessile et le hêtre.

La majorité des sols du massif de la Serre présente une bonne productivité en volume de bois, mais la qualité des bois n'est que moyenne. Les principales essences rencontrées sont le chêne, le hêtre et le charme, mais les sols granitiques sont également propices aux résineux, natifs ou introduits. La conduite se fait en futaie régulière (pour les meilleures stations) ou irrégulière (stations plus contraintes par le milieu), incluant des conversions sur des secteurs autrefois conduits en taillis sous futaie, dans l'objectif de concilier au mieux le potentiel économique et les enjeux et contraintes du secteur.

La forêt privée se compose de quelques massifs de superficie parfois assez importante, en prolongement des massifs forestiers publics, mais aussi d'une multitude de petites propriétés. Si les forêts privées de plus de 25ha doivent faire l'objet d'un plan de gestion, en revanche les petites propriétés sont souvent peu ou mal valorisées d'un point de vue productif.

Fonction environnementale ensuite : de manière générale, les massifs forestiers constituent des réservoirs de flore et faune sauvage, tandis que les ripisylves jouent un rôle protecteur de la ressource en eau.

Plus spécifiquement (*source : ONF, DREAL*), la forêt de Chaux est classée au titre de Natura 2000 en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux, tandis que plusieurs vallons forestiers sont classés en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats naturels. Un enjeu environnemental fort est répertorié sur 374 ha incluant :

- un arrêté de protection de biotope pour l'Ecrevisse à pattes blanches s'étendant sur les communes de Plumont, Fraisans et Courtefontaine,
- une réserve biologique intégrale de l'ONF sur la commune de Plumont.

Le Massif de Chaux a été identifié au titre des ressources majeures en eau potable pour la nappe phréatique profonde, sans lien avec les aquifères de surface en raison de l'imperméabilité du substrat.

La forêt d'Arne ne présente pas d'enjeu environnemental particulier, en-dehors des fonctions environnementales « ordinaires » de la forêt. On n'y recense aucun classement ou zonage spécifique.

Quant au massif de la Serre, il est entièrement recouvert par une zone Natura 2000 et une ZNIEFF de type 2, et comprend une ZNIEFF de type 1 « bois de Brans, du Bolet, de Montmirey et de Serre ». Des points de captages d'eau potable sont recensés dans ce massif.

Fonction sociale, enfin : le Massif de la Chaux présente un fort enjeu local pour la population riveraine, qui y trouve un espace de promenade, de détente, de loisir. Certains secteurs s'avèrent donc très fréquentés par le public, de nombreux chemins de promenade sont



répertoriés. Notons également la présence d'une piste cyclable traversant la forêt et reliant Rans à Arc-et-Senans, variante de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable majeur reliant Bâle à l'Atlantique et qui longe la Vallée du Doubs.

Le massif de la Serre présente un intérêt touristique de niveau local du fait de sa particularité géologique, et compte quelques chemins de promenade.

Atouts et contraintes, perspectives

La forêt observée sur le territoire de Jura Nord est majoritairement composée de feuillus, et présente un potentiel productif intéressant pour le bois d'œuvre et le bois de chauffage. A de rares exceptions près, les massifs forestiers sont bien desservis, même s'il manque parfois des zones de stockage adaptées en bordure des routes de desserte, pour assurer le chargement du bois dans de bonnes conditions. Toutefois, si la majeure partie de la superficie forestière est composée de forêts publiques, ou de massifs forestiers privés importants sous plan de gestion, certains secteurs plus morcelés ne sont pas en état de production optimale et mériteraient une sylviculture plus dynamique. Un accompagnement des petits propriétaires privés permettrait une gestion cohérente et mutualisée.

Le Plan Climat Energie Territorial du Pays Dolois a pointé le bois comme ressource locale majeure, avec une filière bois déjà organisée mais présentant des marges de progression, qui permet d'approvisionner les chaufferies et réseaux de chaleur locaux, ainsi que le chauffage individuel. La pratique de l'affouage est répandue localement. Le potentiel de valorisation du bois local pour la construction, bien réel, est à concrétiser. Dans le cadre des démarches TEPOS et TEPCV engagées par la Communauté de Communes, la recherche d'une meilleure valorisation et la structuration de filières autour de cette ressource locale abondante sont incontournables.

Comment prendre en compte la forêt dans le PLUi ?

De manière générale, la forêt et ses activités sont rarement prises en compte dans l'aménagement urbain. Toutefois, les répercussions peuvent parfois être importantes, jusqu'à même empêcher toute exploitation forestière.

Et pourtant, une simple question se présente pour l'aménageur urbain :

« Mon projet est-il compatible avec la gestion des forêts limitrophes ? »

Contraintes zones urbaines-forêts

L'agrandissement des zones urbanisées tend :

- à couper ou rendre difficile l'accès aux massifs boisés pour les engins d'exploitation et de transport du bois,
- à faire disparaître les zones disponibles pour stocker et charger les bois,

entraînant ainsi des difficultés d'exploitation de la forêt.

Contraintes zones agricoles-forêts

Les chemins de desserte en zone rurale sont souvent associés à l'activité agricole. Mais les forestiers les utilisent aussi, car pour se rendre en forêt, ils doivent traverser champs et pâtures.

En zone agricole, il n'existe que rarement de zones de stockage et de chargement des bois et des zones de manœuvre pour les engins forestiers, ce qui complique l'exploitation des bois : présence de clôtures, de troupeaux, nécessité d'attendre la fin des récoltes pour pouvoir atteindre la forêt.

A l'occasion d'une tournée de terrain, peu de difficultés ont été identifiées sur le territoire de Jura Nord au niveau des interfaces entre la forêt et les zones urbanisées, ou entre la forêt et les

zones agricoles. Généralement, les villages sont implantés en zone agricole, et la forêt se trouve en second plan, rarement à l'interface directe des zones urbaines. Ci-dessous quelques exemples de situations rencontrées, qui renvoient à la question de la prise en compte de la forêt dans le projet de développement urbain :

Courtefontaine : voies d'accès spécifiques depuis le village pour l'exploitation forestière et agricole.



Sortie de Fraisans, vers Courtefontaine : l'accès à la forêt publique, sur la droite, est à préserver. Sur la gauche, la forêt privée ne semble pas accessible. La création d'un accès, voire d'une plate-forme de dépôt pour faciliter le chargement du bois, faciliterait l'exploitation de cette forêt.

Sortie de Saligney, vers Ougney : l'urbanisation s'est développée le long d'un massif boisé, la forêt ne semble plus accessible de ce côté. L'accès ne peut se faire qu'en contournant ce massif boisé par le sud.



Our : la forêt, publique, est très bien desservie. Attention toutefois aux aménagements routiers dans les villages, et sur les principaux axes de circulation, qui peuvent gêner le passage des camions et engins d'exploitation du bois.

Le respect de quelques préconisations doit permettre de mieux intégrer la forêt, notamment dans sa fonction productive, dans le projet de développement urbain :

- Utiliser les documents d'analyse et de programmation forestiers (PAT, SDDF...),
- Utiliser les outils déjà en place (associations foncières),
- Veiller à limiter les conflits urbanisation-agriculture-forêt et ne pas accentuer les difficultés actuelles,
- Evaluer les enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs ?) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire,
- Consulter les gestionnaires forestiers du secteur concerné, pour élaborer un projet adapté aux multifonctions du territoire.

Au vu de l'importance de la part de la forêt publique sur le territoire, il est vivement conseillé à la collectivité de se rapprocher des services de l'ONF lors de l'élaboration du document d'urbanisme, pour assurer une bonne prise en compte des enjeux forestiers, et notamment la préservation des dessertes.